

VAUCLUSE MATIN  
11 octobre 2009

ERIDAN / 84 / LAPALUD

**LAPALUD**

## **Débat public sur le projet de gazoduc Éridan**

C'est à la salle des Girardes que s'est déroulée la 5e réunion publique concernant le projet de gazoduc Éridan. Plusieurs personnes menèrent tour à tour les débats Patrick Legrand (Vice Président de la CNDP - Commission nationale du débat public), Jean Noël Commangle (chef du projet), Georges Sermondi (directeur du projet), Patricia Watenberg (juriste), Violette Le Quéré-Cady.

Dans un premier temps, le détail du projet a été présenté à la cinquantaine de personnes présentes parmi lesquelles se trouvaient plusieurs élus de Lapalud et de Lamotte-du-Rhône) : Baptisé Eridan. Ce projet est mené par Grt-Gaz, filiale du groupe Gdf-Suez. Grt-Gaz qui commercialise le réseau de transport de gaz naturel sur les 4/5es du territoire. D'environ 200 km entre Saint-Martin-De-Crau, au sud, et Saint-Avit au nord, il a un coût estimé de 500 millions d'euros. La mise en service du gazoduc pourrait avoir lieu en 2015.

Cependant la décision de le réaliser n'a pas encore été prise. Les responsables travaillent sur un faisceau de 2 à 4 km de large, c'est pour ça qu'on ne peut pas donner de tracé exact. Dans le choix du tracé, plusieurs critères entrent en jeu : éviter les zones urbanisées ou promises à l'urbanisation, préserver les productions agricoles et conserver le patrimoine naturel.

M. Sabatier (maire de Lamotte-du-Rhône) puis M. Lambertin (maire de Lapalud) et des riverains se sont montrés sceptiques. « On nous dit que rien n'est arrêté sur son tracé mais de l'autre côté de la N7, il y a des habitations et la centrale, donc le fuseau du passage est connu. Notre avis ne servira à rien : tout est décidé... Dans la vallée du Rhône, passe la voie de chemin de fer, le TGV, la Nationale, l'autoroute, la ligne électrique à haute tension : on veut à tout pris tout faire passer sur nos terres... Que se passera-t-il lors des inondations, s'il y a une fuite de gaz ?.. La nappe phréatique peut profonde risque de soulever la canalisation enterrée seulement à 1 m... Cela va empêcher certains agriculteurs qui seront proches de la conduite d'agrandir leur ferme qui devra être à plus de 10 m ».